

*Initiatives parlementaires***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]**[Traduction]***RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 21 pétitions.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 14 h 08, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Avant que nous passions à l'étude des initiatives parlementaires, on me fait signe qu'un certain nombre de députés attendaient peut-être la présentation de pétitions. Malheureusement, je crois comprendre que, dans les circonstances que nous connaissons aujourd'hui, la procédure exige qu'on mette fin à l'étude des affaires courantes après les projets de loi d'initiative ministériel. J'invite simplement tous les députés qui désirent de plus amples renseignements sur la question à consulter les services du greffier.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES*[Traduction]***LOI SUR LES CARBURANTS DE REMplacement**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-7, Loi visant à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Kilger): Il y a six motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* à l'étape du rapport du projet de loi S-7, Loi visant à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles. Les motions n°s 1 et 4 ont été retirées.

• (1410)

Les motions n°s 2, 3, 5 et 6 seront débattues ensemble, et le vote sur la motion n° 2 s'appliquera aux motions n°s 3, 5 et 6.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n°s 2, 3, 5 et 6 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 2, en supprimant les lignes 16 à 20, page 2.

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 3, par substitution, à la ligne 35, page 2, de ce qui suit:

«raux fonctionnent au».

Motion n° 5

Qu'on modifie le projet de loi S-7 en supprimant l'article 5.

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 8, par substitution, aux lignes 10 et 11, page 4, de ce qui suit:

«organismes fédéraux, fait».

—Monsieur le Président, la plus importante de ces quatre motions est la motion n° 5, qui est d'ailleurs à l'origine de la présentation des trois autres motions. Elle vise à modifier le projet de loi S-7 en supprimant l'article 5 afin que les sociétés d'État ne soient pas assujetties à cette mesure législative.

Historiquement, les sociétés d'État sont censées être à l'abri de toute ingérence politique. Au cours des récentes années, on leur a même demandé, dans certains cas, de faire de l'argent et d'administrer leurs affaires de la même façon qu'une entreprise privée. Par conséquent, même si la Chambre peut, si elle le désire, adopter des lois pour réglementer les activités des ministères fédéraux, je crois qu'elle va au-delà de ses pouvoirs lorsqu'elle commence à s'ingérer dans les menus détails des activités d'une société d'État. C'est pourquoi j'ai présenté ces amendements.

Si nous allons toutefois parler de ce que le gouvernement devrait et ne devrait pas faire, je voudrais m'attarder un peu sur cette question. Ce n'est pas au gouvernement à choisir les gagnants et les perdants sur le marché. Les sociétés ont fait plus de lobbying auprès de moi en faveur de ce projet de loi que ce que j'avais eu l'occasion de voir depuis mon arrivée ici il y a un an et demi. Soyons clairs. Je ne m'oppose pas aux objectifs visés dans cette mesure législative. Ce sont des objectifs valables. Les intentions sont bonnes, mais nous savons tous où cela mène.

Ce projet de loi est très général quant à son libellé. Il crée un marché expressément pour le gaz propane et le gaz naturel. Il y est fait mention, en passant, de l'éthanol, de l'hydrogène et de l'électricité, mais soyons réalistes et honnêtes, c'est bien de gaz propane et de gaz naturel qu'il s'agit. Ce sont les compagnies de gaz naturel et de gaz propane qui ont fait des pressions en ce sens, avec des fabricants et des entrepreneurs qui ont spécialement intérêt à convertir le parc de véhicules du gouvernement.

Je n'ai aucune objection à ce que les produits de ces compagnies soient utilisés comme carburants de remplacement pour les voitures. Le gaz propane et le gaz naturel ont une place légitime dans la combinaison énergétique et une application bien définie en ce qui concerne les véhicules du gouvernement qui roulent énormément, surtout en région urbaine.